

ARRÊTÉ N° 2025-17
RELATIF A LA DELEGUEE A LA PROTECTION DES DONNEES

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 - protection des personnes à l'égard du traitement des données personnelles ;
Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 - Informatique et libertés ;
Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique notamment ses articles 48 et 65 ;
Vu le décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi de 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

ARRÊTE

- Article 1 : Madame Mathilde GUITTET est nommée déléguée à la protection des données (DPD).
- Article 2 : La déléguée à la protection des données est chargée de piloter la conformité au règlement européen sur la protection des données (RGPD) au sein de l'Institut, pour l'ensemble des traitements que celui-ci met en œuvre.
Sa mission et les moyens mis à sa disposition sont détaillés dans la lettre de mission qui lui est remise.
- Article 3 : La Secrétaire Générale de l'IEP est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 26 mai 2015,

Alessia LEFÉBURE,
Directrice,



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 28/05/2025
DATE D'AFFICHAGE : 28/05/2025